AVIS PUBLIC D'UNE DEMANDE
DE DÉROGATION MINEURE
IMMEUBLE SITUÉ SUR LE LOT 4 134 252
DU CADASTRE DU QUÉBEC,
CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE DRUMMOND,
SOIT SUR LA RUE MORIN

Avis public est donné que le conseil municipal doit, lors de la séance ordinaire du 6 septembre 2022 qui se tiendra à compter de 19 h à l'hôtel de ville de Drummondville, statuer sur une demande de dérogation mineure relativement à l'immeuble ci-haut mentionné.

Cette demande de dérogation mineure a pour effet de réduire de 11 à 8 le nombre cases de stationnement minimum hors rue pour une habitation multifamiliale de 7 logements, le tout pouvant être assujetti à certaines conditions.

Étant donné les circonstances actuelles et en respect des consignes du Directeur de la santé publique pour la distanciation sociale, la Ville de Drummondville invite les citoyens souhaitant obtenir plus d'information ou soumettre des commentaires à l'égard de ces dossiers à communiquer avec le Service de l'urbanisme d'ici le 6 septembre 2022 à 16h30 :
Téléphone : 819 478-6571
Courriel : accueil-permis@drummondville.ca

DONNÉ À DRUMMONDVILLE, ce 19 août 2022.

ME MÉLANIE OUELLET
Greffière

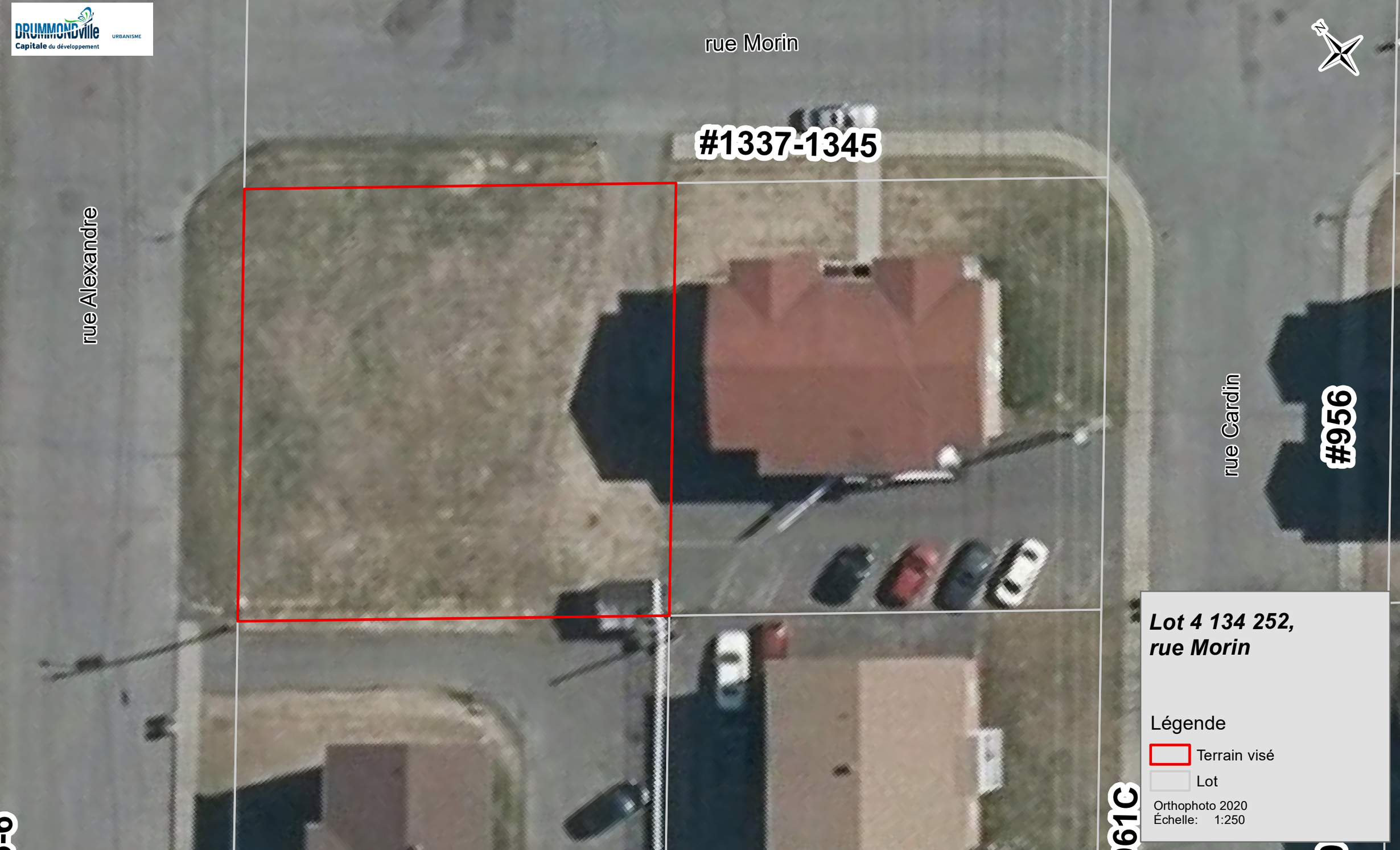
DRUMMONDville
Capitale du développement
URBANISME
rue Morin
#1337-1345
rue Alexandre
rue Cardin
#956
Lot 4 134 252,
rue Morin
Légende
Terrain visé
Lot
Orthophoto 2020
Échelle: 1:250